Élections professionnelles 2026

# Engagé·es au quotidien pour les collègues

## Élection à la commission administrative paritaire académique AAE de Poitiers

**Liste présentée par le SNASUB-FSU et la CGT**

2 titulaires et 2 suppléant·es - 3 femmes et 1 homme

**1 – M. DURAND Wilfried**
Attaché d'administration de l'État
LP les Grippeaux
Parthenay (79)

**2 – Mme DIONET Dominique**
Attachée d'administration de l'État
Collège France Bloch-Serazin
Poitiers (86)

**3 – Mme GUILLEMOT Lise**
Attachée d'administration de l'État
Rectorat
Poitiers (86)

**4 – Mme GAUTIER Colette**
Attachée d'administration de l'État
Université
Poitiers (86)

élections professionnelles

# CAPA AAE

SNASUB-FSU
Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques

la cgt

## VOTEZ FSU - CGT du 3 au 10 décembre 2026

**c'est choisir l'unité pour défendre les personnels et un service public d'Éducation, d'Enseignement supérieur et de Recherche gratuit, laïque et émancipateur.**

***Avec vous, la FSU et la CGT, unies, engagées et combatives pour défendre les droits, les carrières et le service public. Les CAPA sont des instances disciplinaires et de recours. Nos élu·es formé·es accompagneront les personnels dans leurs situations individuelles, leurs recours et la défense de leurs garanties statutaires.***

## UNIES

- L'unité syndicale, c'est plus d'efficacité dans les instances, plus de présence sur le terrain dans les établissements et les services, et plus de force pour défendre le service public d'Éducation, d'Enseignement supérieur et de Recherche.
- La FSU et la CGT Éduc'action s'engagent à construire leurs propositions avec les collègues, à informer régulièrement sur le travail des élu·es et mandaté·es, à faire appliquer les droits existants et à gagner de nouveaux droits.

## ENGAGÉES

- Défendre les droits et les intérêts des agent·es et accompagner les situations individuelles dans le respect des garanties statutaires.
- Améliorer les carrières et lutter contre l'individualisation des rémunérations et des parcours ; rendre les possibilités supplémentaires d'avancement accessibles à toutes et tous, à statut égal.
- Permettre aux personnels administratifs de bénéficier des mêmes opportunités d'avancement quel que soit leur lieu de travail.
- Revendiquer un alignement de l'indemnitaire dans l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur sur les autres ministères de la Fonction publique d'État.
- Rétablir des règles transparentes de mobilité, avec une organisation privilégiant le tableau annuel de mutation, des critères objectifs et la publication des postes vacants.
- Créer suffisamment de postes de titulaires pour répondre aux besoins des usager·ères et améliorer les conditions d'entrée dans le métier.
- Rétablir le caractère ministériel du corps des AAE pour mieux reconnaître les identités professionnelles dans les déroulements de carrière et mettre en œuvre une procédure claire de détachement pour la mobilité interministérielle.
- Transformer la hors-classe des attaché·es en grade ordinaire, sans échelon contingenté, accessible par tableau d'avancement établi selon des critères objectifs.
- Reconnaître les fonctions d'encadrement et de pilotage à leur juste niveau et créer un corps d'encadrement supérieur de catégorie A+ pour les collègues exerçant ces fonctions.
- Reconstruire les grilles de rémunération, notamment les premiers échelons, et mieux reconnaître les missions d'encadrement et de pilotage.
- Intégrer les primes dans le traitement indiciaire afin que l'ensemble de la rémunération soit pris en compte dans le calcul de la pension de retraite.

## COMBATIVES et sans complaisance

- Contre l'arbitraire des évaluations, en accompagnant les collègues et en défendant leurs recours.
- Contre les inégalités Femmes-hommes qui perdurent.
- Contre les injonctions managériales qui mettent à mal les personnels dans l'exercice de leurs missions.
- Pour le respect du statut de fonctionnaire et de l'expertise professionnelle, face au développement de la contractualisation et de la précarisation.
- Pour une mobilité qui réponde aux besoins des personnels et du service public, en limitant le recours à des dispositifs qui contournent les règles collectives.
- Pour des déroulements de carrière transparents, des possibilités de promotion renforcées et une réelle reconnaissance des responsabilités exercées.

